

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 26 (1908)
Heft: 71

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6
2^{tes} Semester . . . 3
Ausland: Zuschlag des Ports
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden

Preis einzelner Nummern 15 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6
2^e semestre . . . 3
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux

Prix du numéro 15 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Er erscheint 4—2 mal täglich ausgenommen Sonn- und Feiertage	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce	Paraît 1 à 2 fois par jour les dimanches et jours de fête exceptés
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse , Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.)		Régie des annonces: Rodolphe Mosse , Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.)	

Inhalt — Sommaire
Handelsregister. — Registre du commerce.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna

Bureau Aarberg.

1908. 18. März. Unter der Firma Heller & Stämpfli in Schüpfen haben sich Ernst Heller, von Kirchhindsch, Unternehmer in Schüpfen, und Fritz Stämpfli, Unternehmer, von und in Schüpfen, zu einer Kollektivgesellschaft vereinigt, welche am 15. März 1908 begonnen hat. Natur des Geschäftes: Wasserleitungsunternehmung; Geschäftslokal in Schüpfen. Zur Vertretung der Gesellschaft ist die Kollektivunterschrift beider Gesellschafter notwendig.

Bureau Bern.

19. März. Die Genossenschaft Verein der Spenglermeister von Bern und Umgebung mit Sitz in Bern (S. H. A. B. Nr. 447 vom 3. November 1906, pag. 1785) hat in den Hauptversammlungen vom 26. Dezember 1906 und 26. Januar 1908 am Platze der Herren G. Spring-Ammann, Präsident, und W. Mussie, Sekretär, neu gewählt als Präsident: Rudolf Weiss, Spenglermeister, von Iseltwald und Bern, und als Sekretär: Carl Siegrist, Sohn, Spenglermeister, von Schaffhausen, beide in Bern.

19. März. Die Inhaberinnen der Firma A. Brupbacher & M. Güttinger, Nachf. v. J. Böhny in Bern (S. H. A. B. Nr. 24 vom 19. Januar 1906, pag. 93) ändern ihre Firma ab in Schwestern Brupbacher, Nachf. v. J. Böhny.

20. März. Die Firma E. Knosp, Handelsagentur, in Bern (S. H. A. B. Nr. 270 vom 25. September 1896, pag. 1411 und dortige Verweisung) ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

20. März. Der Liederkranz-Frohsinn Bern mit Sitz in Bern (S. H. A. B. Nr. 242 vom 16. Juni 1904, pag. 965) hat in der Hauptversammlung vom 21. August 1907 seinen Vorstand neu bestellt und demzufolge gewählt als Vizepräsident, am Platze des Albert Maurer: Ernst Schütz, von Entlebuch, bisheriger Sekretär, und am Platze der bisherigen Sekretäre Alfred Zühlín und Ernst Schütz: Hans Kuenzi, Lehrer, von Trub, und Henry Schmid, Beamter, alle in Bern wohnhaft.

Bureau Burgdorf.

20. März. Die Konsumgenossenschaft Burgdorf (S. H. A. B. Nr. 165 vom 22. April 1903, pag. 657) hat in ihrer Generalversammlung vom 5. Januar und in der Vorstandssitzung vom 7. Januar, beides 1908, ihren Vorstand neu bestellt wie folgt: Präsident: Eduard Schafroth-Kuhn, von Wyssachengraben; Vizepräsident: Adolf Vögeli-Michel, von Grafenried; Sekretär: Johann Friedrich Graf-Klaus, von Oeschentach; Kassier: Gottfried Ingold-Gygax, von Heimenhausen; Beisitzer: Ferdinand Riesen-Kleebe, von Rüschegg; Hans Wagner-Freudiger, von Walliswil-Wangen; Jacques Moch-Simon, von Ursenbach; Otto Ris, von Burgdorf; Franz Balmer, von Schüpfheim; Albert Pfuger, von Solothurn, und Jakob Burri-Sorgen, von Thunstein; alle in Burgdorf.

Bureau de Courtelary.

20. März. Sous le nom de Société des colonies de vacances de St-Imier, il est fondé une société qui a son siège à St-Imier, et qui a pour but de procurer aux enfants pauvres et malades de St-Imier un séjour gratuit à la montagne. Ses statuts portent la date du 28 février 1908. Est membre de la société toute demoiselle âgée d'au moins 16 ans qui s'engage à remplir fidèlement les devoirs et les obligations des sociétaires. Dans la règle, les demoiselles seules font partie de la société. Toutefois, les membres actifs qui désirent poursuivre leur activité dans la société après leur mariage, sont admises à y rester. Les publications relatives à la société auront lieu par la voie d'un journal paraissant à St-Imier. Le journal officiel de la société est le «Pigeon Messenger», organe des groupes suisses de jeunes filles utiles ou groupes T. Combe. Les organes de la société sont: l'assemblée générale des membres de la société, et un comité de neuf membres. La société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective de deux membres du comité. Le comité est composé de: présidente: Lina Wild, vice-présidente: Rosé Gräub née Droz, secrétaire: Laure Matthey; caissière: Marié Giovannoni; membres adjoints: Alice Bégnolin, Angèle Savoye, Fernande Mayrat, Louise Hoffmann et Hélène Rosselet; demeurant toutes à St-Imier.

Bureau Laufen.

20. März. Die Firma Ernst Labhart, Baumeister in Laufen (S. H. A. B. Nr. 490 vom 3. Dezember 1906, pag. 1957) ist infolge Konkurses des Inhabers erloschen und heute von Amtswegen gestrichen worden.

Bureau de Porrentruy.

20. März. Sous le nom de Société de tir militaire de Porrentruy, il est fondé une société (art. 716 C. O.) qui a son siège à Porrentruy et a pour but de grouper les militaires de la localité, de faciliter l'instruction de ses membres en dehors du service, de les rendre aptes à la protection et à la défense de la patrie et de les unir par des liens d'amitié et de nationalité. Les statuts révisés portent la date du 24 décembre 1906,

mais ne datent leur existence légale que du jour de leur sanction par la direction militaire, soit le 26 février 1907. Par son entrée dans la société, tout membre s'engage à respecter et à se conformer aux statuts ainsi qu'à toutes décisions prises par le comité ou l'assemblée générale. Le comité statue sur l'admission des membres en suite de demandes qui lui parviennent soit verbalement soit par écrit. Les membres paient une cotisation annuelle de fr. 1; suivant les besoins, le comité peut fixer des cotisations extraordinaires. Les subsides du tir obligatoire restent acquis à la société, par contre, les subsides des tiers libres et facultatifs seront distribués aux ayants-droit. Les membres du comité ne payent pas de cotisations pendant la durée de leurs fonctions. Chaque sociétaire peut en tout temps sortir de la société, mais il est tenu préalablement de se libérer de son dû envers la caisse. Le comité a le droit de rayer ou d'exclure tout sociétaire pour les motifs suivants: 1^o Mauvaise conduite notoire et tous actes de nature à porter atteinte à la considération et à la bonne marche de la société; 2^o l'inobservation répétée des devoirs de sociétaire; 3^o tout retard de plus d'un an dans le paiement des cotisations et amendes. Les organes de la société sont: l'assemblée générale, des membres de la société et un comité de neuf membres, nommés par l'assemblée générale pour la durée d'une année et immédiatement rééligibles. Ce comité se compose: d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un caissier, d'un chef de tir, d'un chef de matériel et de trois assesseurs. La société est représentée vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire. Le président est Hermann Eberhard, de Schnottwil (Soleure), et le secrétaire: Fritz Reichler, de Mauraz (Vaud), tous deux domiciliés à Porrentruy. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements de la société qui seront uniquement garantis par les biens de celle-ci. Les convocations de la société se feront par les soins du secrétaire au moyen de cartes adressées aux sociétaires, au moins deux jours à l'avance, et les publications par la voie des journaux «La Feuille officielle du Jura», paraissant à Delémont, et «Le Jura», paraissant à Porrentruy.

Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau de Bulle (district de la Gruyère).

1908. 20. mars. L'association existant à Bulle sous la dénomination de Syndicat de la Gruyère, N^o VIII pour l'élevage du bétail bovin pie-noir, à Bulle, a révisé ses statuts dans son assemblée générale du 12 janvier 1908 et apporté par là, les modifications suivantes aux dispositions publiées dans la F. o. s. du c. du 18 décembre 1902, n^o 444, page 1773. Le siège social est transféré de l'agence agricole Auguste Barra, à Bulle, à Epagny. Les propriétaires de bétail habitant la commune de Le Pâquier peuvent faire partie du syndicat. La caisse est alimentée par le produit des entrées, par les amendes, par le produit des primes et des saillies, par les subsides de l'état, éventuellement par des cotisations, fixées par l'assemblée générale. Le syndicat doit posséder un ou plusieurs taureaux primés. Toutes les contestations des sociétaires entre eux ou des sociétaires avec la société au sujet des affaires du syndicat pendant sa durée ou lors de sa liquidation, peuvent être soumises à un tribunal arbitral dont le jugement sera sans recours, ni appel. En cas de dissolution de la société, les fonds seront répartis entre les membres proportionnellement au nombre des pièces de bétail inscrit dans le registre depuis les deux dernières années.

Bureau d'Estavayer.

19. mars. Le chef de la maison Marguerite Grognoz-Quillet, à St-Aubin (Fribourg), qui commença dès ce jour, est, ensuite d'autorisation de son mari, Marguerite Grognoz, née Quillet, femme d'Alfred, de Pollioz-Pittet, à St-Aubin. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, quincaillerie, chaussures et étoffes.

Solothurn — Soleure — Soletta

Bureau Balsthal.

1908. 21. März. Inhaber der Firma K. Studer in Kestenholz ist Kilian Studer, Jakobs sel., von und in Kestenholz. Natur des Geschäftes: Weinhandlung.

Bureau Lebern.

19. März. Inhaber der Firma Walter Rüfenacht in Grenchen ist Walter Rüfenacht, von Langnau, in Grenchen. Natur des Geschäftes: Weinhandlung. Geschäftslokal: An der Solothurnerstrasse.

Bureau Olten.

21. März. Aus dem Vorstände des Vereins Feldschützengesellschaft Trimbach in Trimbach (S. H. A. B. Nr. 55 vom 5. März 1907, pag. 362) sind der Präsident Beat Stöckli und der Aktuar Fritz Flückiger ausgetreten, an deren Stelle sind in denselben gewählt worden: Adolf Bärtschi, als Präsident, und Emil Lutz als Aktuar, beide wohnhaft in Trimbach. Präsident und Aktuar führen durch kollektive Zeichnung die rechtsverbindliche Unterschrift.

Bureau Stadt Solothurn.

20. März. Aus dem Vorstände der Genossenschaft Baumeister-Verein von Solothurn & Umgebung in Solothurn (S. H. A. B. Nr. 25 vom 30. Januar 1907, pag. 167) ist der bisherige Aktuar Friedrich Renfer ausgetreten; an seine Stelle wurde als Aktuar gewählt: Erwin Jeker, in Grenchen.

St. Gallen — St-Gall — San Gall

1908. 20. März. Inhaber der Firma M. Maggion in St. Gallen ist Melchior Maggion, von Flums, in St. Gallen. Wirtschaf und Brauerei-Depot. Bogenstrasse Nr. 1.

20. März. Der unter dem Namen Allgemeiner Arbeiterbildungsverein mit Sitz in der Stadt St. Gallen eingetragene Verein (S. H. A. B. vom 30. Mai 1883, pag. 630) hat seine Statuten teilweise revidiert, wobei hier folgende Tatsachen speziell zu erwähnen sind: Mitglied des Vereins kann jeder in bürgerlichen Ehren und Rechten Stehende werden, und es geniessen sämtliche Mitglieder gleiche Rechte. Jeder sich Anmeldende hat seinen Namen in das hierfür bestimmte Buch einzuschreiben, und es wird derselbe alsdann 14 Tage im Vereinslokal angeschrieben. Erfolgt innert dieser Zeit beim Vorstand keine Einsprache, so gilt der Angemeldete für aufgenommen. Ueber allfällige eingehende Einsprachen entscheidet die nächste Versammlung. Jedes Mitglied hat seine Abreise oder seinen Austritt aus dem Verein dem Vorstand bekannt zu geben. Mitglieder, welche abreisen, erhalten nach Erfüllung der statutarischen Pflichten das abgestempelte Mitgliedsbuch in die Hände. Mitglieder, welche den Statuten sowie den sozialdemokratischen oder gewerkschaftlichen Prinzipien zuwiderhandeln, oder sich dem Verein oder seinen Sektionen feindselig zeigen, können durch Beschluss des Vereinsvorstandes ausgeschlossen werden. Jedoch steht ihnen der Rekurs an die Hauptversammlung offen. Jeder Ausschluss zieht den Verlust sämtlicher Rechte nach sich. Zur Verwaltung und Leitung der Geschäfte wählt der Verein einen Vorstand von sieben Mitgliedern, Präsident, Vizepräsident, I. und II. Schriftführer, Kassier, Buchhalter und Korrespondent. Der Verein wählt jährlich in der Hauptversammlung im Oktober drei Mitglieder zur Vertretung desselben in rechtsverbindlichen Angelegenheiten, und es haben dieselben zu zweien Kollektivzeichnung. In Bezug auf die gegenwärtig zeichnungsberechtigten Personen ist keine Aenderung eingetreten.

20. März. Die Firma Jacob Rohner in Rebstein (S. H. A. B. Nr. 315 vom 22. Dezember 1897, pag. 1291) erteilt Einzelprokura an Dr. jur. Albert Geser-Rohner, von Waldkirch, in Rebstein.

20. März. Aus der Kollektivgesellschaft unter der Firma Bühlers Erben, städtische Jauche-Abfuhr, in Tablat (S. H. A. B. Nr. 72 vom 18. März 1895, pag. 301) ist die Teilhaberin Witwe Maria Albertina Bühler geb. Klingler infolge Todes ausgeschieden und infolge dessen deren alleinige Unterschrift erloschen. Das Gesellschaftsverhältnis wird von den übrigen Erben: Mathias Sebastian Bühler, Joseph Bühler, Anna Albertina Bühler, Carl August Bühler, Johann Emil Bühler, Friedrich Paul Bühler und Fridolin Ludwig Bühler (letztere zwei noch minderjährig) fortgesetzt. Mathias Sebastian Bühler ist allein befugt, die Firma rechtsgültig zu vertreten.

20. März. Inhaber der Firma J. Platt, z. Neptun in St. Gallen ist Jakob Platt, von Zürich I, in St. Gallen. St. Galler Hutmanufaktur «Neptun»; Kleiderfabrik-Niederlage, Vertretungen. Lämmlihornstrasse (Neubau Beck).

20. März. Bäckermeisterverein der Stadt St. Gallen u. Umgebung, Genossenschaft mit Sitz daselbst (S. H. A. B. Nr. 89 vom 4. März 1904, pag. 353). Aenderungen im Personalbestand der Kommission: Heinrich Baumgartner, in St. Gallen, Präsident; Max Schöllibaum, in St. Gallen, Vizepräsident; Joseph Zuber, in Lachen-Vonwil, Aktuar; August Künzli, in Bruggen, Kassier; Beisitzer sind: Otto Kunkler, von St. Gallen; Johann Meili und Ferdinand Spielmann, beide an der Langgasse; Ferdinand Halmmeier, in Bruggen, und August Geser, Neudorf-Tablat.

Graubünden — Grisons — Grigioni

1908. 19. März. Die Viehzuchtgenossenschaft Obervaz-Zorten in Obervaz (S. H. A. B. Nr. 350 vom 22. August 1906, pag. 1398) hat ihren Vorstand neu bestellt wie folgt: Präsident ist Leonhard Parpan; Aktuar ist Joseph Bergamin und Kassier ist Franz Tanno, alle in Obervaz.

19. März. Die Firma Ernst Büttnner in Davos-Platz, Geldwechsel, Bankagentur, Spedition und Kommission (S. H. A. B. Nr. 129 vom 10. April 1904, pag. 515, und Nr. 437 vom 24. November 1903, pag. 1745), ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

19. März. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma L. Menghini & Sohn in St. Moritz (S. H. A. B. Nr. 112 vom 19. März 1906, pag. 446) hat aus der Natur des Geschäftes den Betrieb eines Gasthauses gestrichen.

19. März. Fidel Reich, von Schleuis, in Casis-Schauenberg, und Paul Schatz, von Tartar, in Sobauenberg, haben unter der Firma Reich & Schatz in Samprada-Casis eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. Januar 1908 ihren Anfang nahm. Natur des Geschäftes: Mechanische Bau- und Möbelschreinerei.

Aargau — Argovle — Argovia

Bezirk Aarau.

1908. 20. März. Die Kommanditgesellschaft unter der Firma Oehler & Co. in Aarau (S. H. A. B. Nr. 284 vom 16. November 1907, pag. 1959) hat sich aufgelöst, die Firma ist erloschen. Aktiven und Passiven gehen an nachfolgende Firma über:

Alfred Oehler, von und in Aarau, Witwe Adele Oehler, von und in Aarau, Robert Oehler, von Aarau, in Brugg, Gottlieb Wassmer, Oberst, von und in Aarau, Witwe Elise Oehler, von und in Aarau, und Eduard Oehler, von Aarau, in Frankfurt a. M., haben unter der Firma Oehler & Co. in Aarau eine Kommanditgesellschaft eingegangen, welche am 1. Januar 1908 ihren Anfang nahm und die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Oehler & Co.» übernimmt. Unbeschränkt haftender Gesellschafter ist Alfred Oehler. Kommanditäre sind: Witwe Adele Oehler mit dem Betrage von dreiundfünfzigtausendfünfhundert Franken (Fr. 53,500); Robert Oehler mit fünfzigtausend Franken (Fr. 50,000); Gottlieb Wassmer mit fünfundsiebzehntausend Franken (Fr. 65,000); Witwe Elise Oehler mit hunderttausend Franken (Fr. 100,000); Eduard Oehler mit hundertfünfundzwanzigtausend Franken (Fr. 125,000). Natur des Geschäftes: Maschinenfabrik, Eisen- und Stabliessereien. Geschäftslokal: Industriestrasse. Die Firma erteilt Einzel-Prokura an Paul Staebelin, von Brugg, in Aarau, und an Gottlieb Lienhard, von und in Buchs.

Bezirk Baden.

19. März. Inhaberin der Firma V. Meier-Gretener in Baden ist Verena Meier geb. Gretener, von und in Baden. Natur des Geschäftes: Damenschneiderei und Konfektion. Geschäftslokal: Schlossbergplatz Nr. 222.

Tessin — Tessin — Ticino

Ufficio di Lugano.

1908. 20. marzo. Proprietario della ditta Emilio Ortelli in Lugano è Emilio Ortelli, fu Angelo, di Pregassona, domiciliato in Lugano. Genere di commercio: Cappelleria.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau d'Echallens.

1908. 19 mars. La Société de laiterie de Cugy, dont le siège est à Cugy (F. o. s. du c. du 22 juillet 1889, n° 127, page 622), fait inscrire ce dans son assemblée du 2 février 1907, l'assemblée générale de la société régulièrement convoquée et constituée, a apporté les modifications suivantes aux règlements de la société. L'art. 18 a été modifié par l'adjonction de

l'alinéa suivant: Toutefois les sociétaires seront solidairement responsables des titres créés par la société en vue de se procurer les fonds nécessaires à payer le prix d'actions qui lui a été imposé pour son entrée dans la laiterie agricole, c'est-à-dire jusqu'à concurrence d'une somme de f. 5285. L'art. 20 des statuts comprend l'adjonction suivante: Le lait des vaches pendant les huit premiers jours depuis la vélaison ne sera pas admis à la laiterie. L'art. 22 des statuts est complété par l'alinéa suivant: Le sociétaire qui frauderait ou fabriquerait le lait qu'il porte à la laiterie sera jugé définitivement par l'assemblée et condamné à cent francs d'amende pour la première faute et quatre cents francs en cas de récidive.

Bureau de Grandson.

20 mars. Dans son assemblée générale du 22 décembre 1907, la Société de Fromagerie et de Laiterie de Bonvillars, à Bonvillars (F. o. s. du c. du 27 juin 1883, n° 97, page 778), a renouvelé son comité qui est actuellement composé comme suit: Ernest Ray, président; Edouard Duhois, secrétaire, et Ernest Favre, tous domiciliés à Bonvillars.

Bureau de Lausanne.

17 mars. Sous la raison sociale Société Anonyme du Grand Hôtel de La Paix, il est fondé à Lausanne, par acte constitutif reçu Ceresole, notaire, en date de ce jour, une société anonyme ayant son siège à Lausanne. Le but de la société est l'achat de terrains, la construction et l'exploitation d'un hôtel. Elle pourra s'intéresser à d'autres entreprises pouvant contribuer à son développement. La durée de la société est illimitée. Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en mille actions de cinq cents francs chacune, au porteur. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce et dans la «Feuille des avis officiels du canton de Vaud». La société est valablement engagée par la signature de son président ou de son vice-président, signant collectivement avec un autre administrateur. Les membres du conseil d'administration sont: Jules Bezenecet, gérant, à Lausanne, président; Max Auckenthaler, chef d'institut, à Ouchy, vice-président; Alfred Cottier, géomètre, à Lausanne; Eugène Moeklin, hôtelier, à Zurich; Emile Monnet, négociant, à Lausanne; Eugène Monod, architecte, à Lausanne, et Ferdinand Charrière de Sévery, banquier, à Lausanne.

19 mars. La société en nom collectif Schmidhauser & Losio, à Lausanne (entrepreneurs) (F. o. s. du c. du 20 décembre 1904), est dissoute d'un commun accord des associés. La liquidation est opérée par Victor Deprez, proposé aux faillites, à Lausanne.

19 mars. La maison G. Ammer, à Lausanne (marchand de cuirs, peaux, écorces, exportation) (F. o. s. du c. des 12 mars 1883 et 7 juillet 1896), confère procuration à Jules Ammer, de Lausanne, y domicilié.

Genève — Genève — Ginevra

1908. 18 mars. La raison Ami Drivet, fontainier, à Plainpalais (F. o. s. du c. du 13 avril 1889, page 361), est radiée ensuite du décès du titulaire.

La maison est continuée dès le 10 août 1907, avec reprise de l'actif et du passif, sous la raison Ami Drivet fils, à Plainpalais, par Ami-Théodore Drivet, fils du précédent, de Genève, domicilié à Plainpalais. Genre d'affaires: Fontainier et entreprise de travaux hydrauliques. Locaux: 12, Quai du Cheval Blanc.

18 mars. La société en commandite J. Lenz et Co, à Genève (F. o. s. du c. du 11 octobre 1898, page 1175), est déclarée dissoute dès le 31 octobre 1907.

L'associé Joseph Lenz, de Genève, y domicilié, est resté, depuis cette date, chargé de l'actif et du passif de la maison, qu'il continue seul, sous la raison J. Lenz, à Genève. Genre d'affaires: Appareillage pour eau, gaz et vapeur, ferblanterie, plomberie et zinguerie. Locaux: 41 et 32, Rue de la Servette.

18 mars. La Société Littéraire de Genève, société ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 10 mars 1899, page 320), a, dans son assemblée générale du 1^{er} février 1908, renouvelé son bureau comme suit: Le président est Edmond Pittard, le vice-président: Edouard Revachier, le secrétaire: Egmond Goegg, le trésorier: Charles Chenevard, tous à Genève. La société est engagée par la signature du président, ou du vice-président, accompagnée de celle du secrétaire ou du trésorier.

18 mars. Le chef de la maison E. Renand, à Genève, commencée le 1^{er} décembre 1907, est Madame Elisa Renand, née Guillet, de Genève, y domiciliée. Genre d'affaires: Exploitation d'un café-brasserie, à l'enseigne: «Café de l'Horloge». Locaux: 20, Rue de Rive et 1, Rue Verdaine.

19 mars. La société en nom collectif J. Béranger et Co, commerce d'épicerie, droguerie, couleurs, vernis et spécialités pharmaceutiques, à Genève (F. o. s. du c. du 15 mai 1886, page 342), est déclarée dissoute dès le 1^{er} mars 1908. Elle ne subsiste plus que pour la liquidation qui sera opérée par les deux associés, sous la raison J. Béranger et Co, en liquidation.

19 mars. Le chef de la maison M. Sommer, à Genève, commencée le 1^{er} mars 1908, est Emile-Maurice Sommer, d'origine allemande, domicilié à Genève. Genre d'affaires: Commerce d'épicerie, droguerie, couleurs, vernis et spécialités pharmaceutiques, à l'enseigne et sous-titre: «Successor de J. Béranger et Co». Magasin: 92, Rue du Rhône.

19 mars. La raison J. Demont, à Genève (F. o. s. du c. du 27 juillet 1889, page 636), est radiée ensuite du décès du titulaire.

La maison est continuée depuis le 15 octobre 1907, avec reprise de l'actif et du passif, sous la raison J. Demont, à Genève, par le fils du précédent, Jules Demont, d'origine grisonne, domicilié à Genève. Genre d'affaires: Fabrique de vermouths et liqueurs. Locaux: 62, Rue du Monthoux.

19 mars. La procuration collective conférée à Paul Dapply par la Compagnie de l'Industrie électrique et Mécanique-Brevets Thury, société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 1^{er} février 1908, page 172), est éteinte.

19 mars. La raison V. Sauer, à Genève (F. o. s. du c. du 4 février 1907, page 198), est radiée ensuite du décès du titulaire.

Madame veuve Emilie Sauer, née Rufener, et sa fille Frieda-Elisa Sauer, toutes deux d'origine soleuroise, domiciliées à Plainpalais, ont constitué à Genève, sous la raison sociale V. Sauer et Co, une société en nom collectif qui a commencé le 17 mars 1908 et a repris la suite des affaires ainsi que l'actif et le passif de la maison «V. Sauer» ci-dessus radiée. Genre d'affaires: Commerce de timbres poste pour collections. Magasin: 9, Rue du Commerce.

19 mars. La société en nom collectif Pastore frères, à Vandoeuvres (F. o. s. du c. du 11 mai 1905, page 798), est déclarée dissoute dès le 19 mars 1908.

L'associé Joseph Pastore, de Genève, domicilié à Vandoeuvres, est resté, dès cette date, chargé de l'actif et du passif de la maison, qu'il continue seul, sous la raison J. Pastore, à Vandoeuvres. Genre d'affaires: Entreprise de menuiserie et charpenterie. Bureau: à Vandoeuvres.

Rheinische Braunkohlen-Brikets

Aus reiner
Braunkohle
hergestellt
In Würfelform
ca. 150 gr schwer



haben gegenüber
Kohlen folgende
Vorteile:

Gleichmässige Wärmeabgabe — Keine Stichflamme
Keine Reparaturen durch Verschleiss der Feuerungsteile
Keine Schlackenbildung und daher bequeme Bedienung
Rauchschwache Verbrennung, deshalb einfachste Lösung der Rauch-
belästigungsfrage

Im Verbrauch ist das Braunkohlen-Briquet nicht teurer als Steinkohle
und lässt sich vorteilhaft verwenden in:

Generatoren für Sauggas, Heizgas in Glasfabriken, Glühereien etc.

Dampfkesseln, speziell Flammrohrkesseln, Lokomobilen, Kesseln mit
Schrägröstfeuerungen für gemischten Brennstoff (Holz-
abfälle, Lohe etc.)

Oefen für industrielle Zwecke, in Giessereien, Tonwaren- und Gips-
fabriken, Kalkbrennereien, Ziegeleien etc.

Darren für Brauereien, Röstereien etc. (573)

Ingenieurbesuch kostenlos zur Durchführung von
Versuchen, Unterweisung des Personals etc.

Schweiz. Briquet Import Gesellschaft Basel

Société immobilière et foncière Bellevue-St-Barthélemy
Fribourg

L'assemblée extraordinaire des actionnaires réunie le 23 décembre 1907
a prononcé la dissolution de la société et confié la liquidation des affaires
sociales à MM. Paul Droux, notaire, et Paul Menoud, député, à Fribourg.

Les Créanciers de la société sont en conséquence invités à produire
leurs prétentions au bureau de M. Paul Droux, notaire, à Fribourg.

Les porteurs d'obligations de l'emprunt de 150,000 francs émis par la
dite société le 15 novembre 1905, sont en outre convoqués sur le samedi,
11 avril 1908, à 2 heures du jour au Café-Brasserie Beauregard à Fri-
bourg, à l'effet de prendre connaissance de la situation et d'aviser à la
sauvegarde de leurs intérêts.

Fribourg, le 16 mars 1908.

Au nom des liquidateurs:
Paul Droux, notaire.

(745)

Società Svizzera delle Macchine Lentz, Giubiasco

AVVISO DI CONVOCAZIONE

I Signori Azionisti della Società Svizzera delle Macchine Lentz in Giu-
biasco, sono convocati in

ASSEMBLEA GENERALE ORDINARIA

per il giorno **30 marzo** prossimo venturo, alle ore 2 pom., nei locali della
spett. Banca Popolare Ticinese in Bellinzona, per trattare sul seguente
ordine del giorno:

- 1° Approvazione del verbale dell'ultima assemblea.
- 2° Presentazione del bilancio 31 dicembre 1907, e relazione del Signor
consigliere delegato.
- 3° Rapporto dei revisori.
- 4° Approvazione del bilancio e scarico al consiglio di amministrazione.
- 5° Nomina dei revisori per l'esercizio 1908.
- 6° Indennità ai membri del consiglio di amministrazione.
- 7° Eventuali.

A partire dal giorno **22 marzo 1908** il bilancio, il conto profitti e per-
dite ed il rapporto dei revisori saranno a disposizione dei Signori Azionisti
presso la Sede Sociale. (717.)

Bellinzona, li 14 marzo 1908.

Per il consiglio di amministrazione,

Il presidente:

Il segretario:

Dir. **Arturo Stoffel**. Ing. **A. C. Bonzanigo**.

NB. I certificati nominativi delle azioni, trovandosi tutti depositi presso
la spett. Banca Popolare Ticinese, non occorre per presenziare l'assemblea,
avere uno speciale biglietto di ammissione.

Verlangen Sie Spezialprospekt 502 über unsere bewährten
amerikanischen Methoden über: (841)

Hintz Conto-Corrente

Hintz Kundenregister

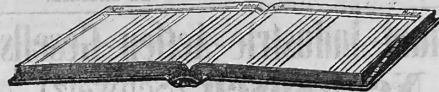
Hintz Vertikal-Briefablage nach Nummern

Schmassmann & Co.

Zürich, 110 Bahnhofstrasse, gegenüber Hauptbahnhof.

Kontobücher mit auswechselbaren Blättern verdrängen
mehr und mehr solche mit festem Einband; in Amerika
werden fast nur noch erstere verwendet, gewiss ein siche-
rer Beweis für ihren praktischen Wert.

Das Fortschritt-Kontobuch



übertrifft alle bisherigen Systeme dieser Art. — Verlangen
Sie Prospekt von den Vertretern

• **Gebrüder Scholl** • **Zürich** •
(583.) **Fraumünsterstrasse 3.**

MONTREUX **G^d Hotel Eden**
Modernstes Familienhotel in aller-
besten, ruhigster Lage am See neben
dem Kursaal. — Garten. — Mässige
Preise. (79.)

L'OMNIUM

Société d'Epargne

fondée à Lausanne le 1^{er} octobre 1887

L'assemblée générale des sociétaires du 21 mars a fixé à fr. 20 le
dividende 1907 pour les parts des deux premières séries réunies.

Ces coupons sont payables dès ce jour chez MM. Ch^s Schmidhauser et Cie.,
place Bel-Air, Lausanne. (803.)

Untermühle Zug A. G., in Zug

Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre
Montag, den 30. März 1908, nachmittags 2^{1/2} Uhr
im Gasthaus zur Taube in Zug

Traktanden:

- 1) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates für das Jahr 1907.
- 2) Vorlage der Jahresrechnung.
- 3) Bericht der Kontrollstelle.
- 4) Beschlussfassung über Verwendung des Reingewinnes.
- 5) Wahlen.

Bilanz und Bericht der Kontrollstelle liegen vom 23. März an auf dem
Bureau der Mühle in Zug zur Einsicht der Aktionäre auf. Stimmkarten
können daselbst vom 23. bis 28. März gegen Nummernangabe der Aktien
bezogen werden. (751-)

Zug, den 20. März 1908.

Für den Verwaltungsrat,
Der Präsident: **J. M. Stadlin**.

Aux fabricants de tricots

Le Comité cantonal vaudois de gymnastique recevrait des offres pour
la confection de costumes pour gymnastes: Justaucorps, culottes, ceintures
et souliers, le tout en blanc. (742)

Adresser les offres et prix à **Jules Bitterlin**, président, Lucens.

Cercle d'Aire (Genève) en liquidation

Les porteurs de parts ou d'anciennes actions du cercle sont invités à
se présenter au Cercle d'Aire, le dimanche, 29 mars 1908, de 10 heures
à midi et de 1^{1/2} heure à 4 heures, avec leurs actions ou parts, pour
toucher un dividende de vingt francs par titre. (661.)

Inutile de se présenter sans être porteur du titre.

Ceux qui ne se présenteraient pas, seront renvoyés à la 2^{me} répar-
tition qui aura lieu dans dix ans, délai de prescription, art. 146, C. O.

Incasso- & Effectenbank in Zürich

Aktienkapital und Reserven Fr. 5,000,000

Ausgabe von 4^{1/4} % Obligationen auf 4-6 Jahre fest
(721.) **Die Direktion.**

TITRES DISPARUS

Les titres suivants de la Banque Populaire Suisse ayant disparu, nous sommons les détenteurs éventuels d'avoir à les présenter à notre caisse dans les 6 mois, faute de quoi ces titres seront considérés comme annulés et les duplicata délivrés aux intéressés :

- 1° La part sociale, n° 45868 de fr. 1000 au nom de Mlle. Aline Bourquin, horlogère à Cortébert, avec coupons de dividende pour 1907 et suivants.
- 2° La part sociale, n° 15518 de fr. 1000 au nom de M. Gottfried Thoenig, négl., à Courtelary, avec coupons de dividende pour 1907 et suivants.
- 3° Le carnet de sociétaire n° 47424 de fr. 114.30, au nom de Mme. Anna Thoenig, née Lienhard, à Courtelary.

St-Imier, le 5 mars 1908.

Banque Populaire Suisse :
La direction.

(608)

Aluminium-Industrie-Actien-Gesellschaft Neuhausen (Schweiz)

EINLADUNG

zur

ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre
auf Donnerstag, den 16. April, vorm. 10^{1/2} Uhr
im Hotel Bellevue, Neuhausen

Tagesordnung:

- 1) Abnahme des Geschäftsberichtes und der Bilanz pro 1907, sowie Décharge-Erteilung an den Verwaltungsrat und die Direktion.
- 2) Beschlussfassung über die Verwendung des Reingewinnes.
- 3) Wahlen in den Verwaltungsrat.
- 4) Wahl der Kontrollstelle für die Rechnungsjahre 1908-1910.

Der Geschäftsbericht nebst Bilanz und Gewinn- und Verlust-Konto pro 1907, sowie der Bericht der Kontrollstelle, liegen vom 8. April a. c. an zur Einsicht der Herren Aktionäre in unserem Geschäftslokal zu Neuhausen bereit.

Stimmerechtigungsbescheinigungen können gegen Hinterlegung der Aktien bis spätestens den 13. April a. c. bei uns, sowie bei den nachbenannten Stellen bezogen werden. Nach diesem Datum werden Stimmerechtigungsbescheinigungen nicht mehr ausgegeben.

Schweizerische Kreditanstalt, Zürich und Basel;
Schweizerischer Bankverein, Basel und Zürich;
Actiengesellschaft von Speyr & Co., Basel;
Zündel & Co., Schaffhausen;
Deutsche Bank, Berlin;
Berliner Handels-Gesellschaft, Berlin;
Nationalbank für Deutschland, Berlin;
Delbrück Leo & Co., Berlin;
Gebrüder Sulzbach, Frankfurt am Main; (806)
Frankfurter Filiale der Deutschen Bank, Frankfurt am Main.

Neuhausen, den 21. März 1908.

Der Verwaltungsrat.

Société de l'Industrie des Hôtels

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires est convoquée pour le vendredi, 27 mars, à 3 heures, à l'Hôtel des Bergues, à Genève.

Ordre du jour:

- 1° Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1907.
- 2° Rapport des commissaires-vérificateurs.
- 3° Votation sur les conclusions de ces rapports. (691)
- 4° Nomination des commissaires-vérificateurs.

Pour pouvoir être représenté à l'assemblée générale, les actions doivent être déposées jusqu'au 26 mars, à la caisse de Messieurs Galopin Forget & Cie., banquiers, 66, Rue du Stand.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1907, approuvés par Messieurs les commissaires-vérificateurs, sont à la disposition de Messieurs les actionnaires, à l'adresse ci-dessus.

St. Gallische Hypothekarkassa in St. Gallen

Voll einbezahltes Aktienkapital Fr. 5,000,000

Wir nehmen solange Bedarf Gelder an gegen (765)

Obligationen à 4^{1/4} %

al pari, gegenseitig auf 1-3 Jahre fest, mit nachheriger, sechsmonatlicher Kündigungsfrist. Die Titel werden in runden Beträgen von Fr. 500 an aufwärts ausgestellt, mit Jahres- oder Semester-Coupons auf Inhaber oder auf den Namen lautend.

Ausser an unserer Kasse erfolgt die Coupons-Einlösung spesenfrei in Zürich, Basel, Genf, Bern, Schaffhausen und Glarus.

Die Direktion.

ETIRAGE DE PRÉCISION

MONTANDON & Cie. S. A., BIENNE

offre comme spécialité

Fer et acier étiré, rond, sixpans, carré et tout autre profil
Arbres polis, en acier comprimé
Arbres en acier, tournés, polis

Demander nos prix courants spéciaux. (615-)

Société anonyme des biscuits lactés Bussy

Messieurs les actionnaires sont convoqués à la demande de Messieurs J. Turin, J. Bussy et G. Brunner, en

assemblée générale extraordinaire

pour le lundi, 30 mars 1908, à 3 heures de l'après-midi, à l'Hôtel du Pont, à Vevey, avec l'ordre du jour suivant:

- 1° Annulation du mode de répartition du solde du compte profits et pertes de l'exercice 1906.
- 2° Répartition du solde de ce compte, conformément à l'article 39, lettres a b c des statuts.
- 3° Modification à l'article 29 des statuts.

Et en

assemblée générale ordinaire

pour le même jour, à 4 heures de l'après-midi, dans le même local.

Ordre du jour:

- 1° Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
- 2° Lecture du bilan et rapport du conseil d'administration.
- 3° Rapport des contrôleurs.
- 4° Discussion et votation sur les conclusions de ces rapports. Répartition du bénéfice.
- 5° Nomination d'un administrateur.
- 6° Nomination des contrôleurs. (706)
- 7° Propositions individuelles.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des contrôleurs sont mis à la disposition des actionnaires, au bureau de la société, à Vevey, dès le 20 mars 1908.

Les cartes d'admission pour ces assemblées devront être retirées au siège de la société, sur présentation des titres, du 23 au 28 mars courant, à 5 heures du soir.

Vevey, le 12 mars 1908.

Le conseil d'administration.

Société d'Exploitation des Câbles électriques Système Berthoud, Borel & Cie. à Cortaillod

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale pour le jeudi, 9 avril 1908, à 11 heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville, à Neuchâtel.

Ordre du jour:

- 1° Rapport sur l'exercice 1907. — 2° Rapport de MM. les commissaires-vérificateurs. — 3° Approbation des comptes. Fixation du dividende. — 4° Nomination de trois administrateurs. — 5° Nomination de deux vérificateurs de comptes et d'un suppléant pour l'exercice 1908. — 6° Révision partielle des statuts. — 7° Divers.

Pour pouvoir prendre part à cette assemblée, MM. les actionnaires sont priés de déposer leurs titres, avant le 1^{er} avril 1908, à l'une des caisses ci-après:

MM. Pury & Cie., à Neuchâtel,
» Perrot & Cie., à Neuchâtel,
» Du Pasquier, Montmollin & Co., à Neuchâtel,
ou au siège social, à Cortaillod.

Les récépissés de dépôts et constatations de dépôts dans les maisons de banque seront acceptés au lieu et place des titres eux-mêmes.

Le rapport des commissaires-vérificateurs, le compte de profits et pertes et le bilan, au 31 décembre 1907, seront à la disposition de MM. les actionnaires à partir du 1^{er} avril, au siège social, à Cortaillod.

Cortaillod, le 13 mars 1908.

(699.)

La direction.

Drahtseilbahngesellschaft Biel-Maglingen

Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre

Montag, den 30. März 1908, nachmittags 3 Uhr
im Hotel zur Krone in Biel

Traktanden:

- 1) Entgegennahme des Geschäftsberichtes und der Jahresrechnung pro 1907 und Décharge-Erteilung an den Verwaltungsrat.
- 2) Beschlussfassung über die Verwendung des Reingewinnes.
- 3) Besetzung der Kontrollstelle pro 1908.
- 4) Statutenrevision. (685)
- 5) Unvorhergesehenes.

Der gedruckte Bericht kann vom 16. März an bei der Eidg. Bank in Zürich und deren Filiale in Bern, bei der Basler Handelsbank in Basel und bei der Volksbank in Biel bezogen werden.

Gegen Deponierung der Aktien oder Ausweis des Aktienbesitzes liefern obige Bankhäuser bis mit 28. März auch die Ausweisarten zur Teilnahme an der Generalversammlung.

Namens des Verwaltungsrates,

Der Präsident: Der Sekretär:

Aug. Weber. Ed. Bütikofer.

Société anonyme de Transports Automobiles

en LIQUIDATION

(Deuxième insertion.)

La Société Anonyme de Transports Automobiles à Genève ayant été dissoute par décision de l'assemblée générale en date du 22 février 1908, Messieurs les créanciers de la dite société sont invités, en conformité de l'art. 665 du code fédéral des obligations, à produire leurs créances en mains de M. A. Herren, arbitre de commerce, 10, Rue Petitot, l'un des liquidateurs. (727)

Les liquidateurs:

A. Herren. L. Lacroix.